RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

NOR : AGRT0914218A

ARRÊTÉ du 07 JUIL. 2009
maintenant un agent du corps des fonctionnaires de l'Etablissement national de l'agriculture et des produits de la mer et de l'Agence de services et de paiement en position de détachement dans l'emploi d'attaché divisionnaire.

Le Directeur général de l'Etablissement national de l'agriculture et des produits de la mer ;

Vu le Code rural, livre VI, titre II ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 97-892 du 1er octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté en date du 18 octobre 2004 portant nomination et détachement dans l'emploi d'attaché divisionnaire de Mme Sophie DONEGANI ;

ARRETE

Article 1

Mme Sophie DONEGANI , attaché principal de 1Ere classe de FranceAgriMer est maintenue en détachement dans l'emploi d'attaché divisionnaire pour une nouvelle période de 5 ans, du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2014 inclus.

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 07 JUIL. 2009

Fabien BOVA